

DELIBERATION N° 95/12-04 - RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX DIVERS "LES HAMEAUX DE FONTENELLE"

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la demande de Monsieur le Président de l'Association Syndicale "Les Hameaux de Fontenelle", sollicitant la rétrocession des voiries et des parties communes du programme immobilier.*

*Cette demande est l'aboutissement de la procédure administrative engagée par le Conseil.*

*En effet, après une première délibération en date du 31 Janvier 1995, l'enquête administrative s'est déroulée du 20 Février 1995 au 06 Mars 1995 inclus, et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve au préalable d'assurer une parfaite exécution des ouvrages.*

*Une visite sur le terrain ayant levé les observations, il convient ce jour d'accepter la rétrocession des voies et réseaux divers des Hameaux de Fontenelle et d'autoriser Monsieur le Maire à régler l'ensemble des formalités administratives.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- d'accepter la rétrocession dans le domaine public de la ville des voies et réseaux divers de l'opération immobilière "Les Hameaux de Fontenelle",*
- de désigner l'étude de Maître CONREUR pour la rédaction de l'acte à intervenir,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler l'ensemble des formalités administratives nécessaires, notamment :*
  - . la signature de l'acte*
  - . le règlement des frais d'acte*
  - . la transmission des pièces nécessaires au service du cadastre et des hypothèques.*